

COMPTE RENDU de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 19 juin 2018 à 9h30 à laquelle les personnes suivantes étaient :

Présentes :

Membres

Christian Alary (*SPVM*)

André Brideau (*Arrondissement*)

Anna Karadimos (*SPVM*)

Marie-Josée Nobert (*Arrondissement*)

Stephen Zakrzewski (*SPVM*)

Observateurs

Mélanie Diné (*Arrondissement*)

Joël Simard-Ménard (*Arrondissement*)

Valérie Patreau (*Arrondissement*)

Absentes :

Membres

Daniel Girard (*SIM*)

Frédéric Pépin (*Arrondissement*)

Mindy Pollak (*Arrondissement*)

La réunion débute à 9h50.

1. Adoption de l'ordre du jour

a) Adoption de l'ordre du jour

- Les membres recommandent l'adoption de l'ordre du jour.

2. Dossiers

a) Sécurisation des abords du collège Stanislas et de l'école Guy Drummond sur le boulevard Dollard

- Les membres du Comité recommandent :

- que la réglementation de stationnement soit modifiée comme suit :

Dollard

côté est

- que la zone de stationnement à durée maximale de 30 minutes existante près de l'avenue Van Horne soit conservée ;
- que la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires existante près de l'avenue Van Horne soit conservée ;
- que la zone d'arrêt interdit existante devant l'entrée du petit collège Stanislas soit conservée ;
- que les deux zones de stationnement à durées maximales de 5 minutes et 30 minutes existantes devant le petit collège Stanislas soient réunies dans une zone de stationnement à durée maximale de 15 minutes ;
- que la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires existante près de l'avenue Lajoie soit réduite vers le nord et que l'autre partie restante soit convertie en stationnement à durée maximale de 15 minutes ;
- que la zone d'arrêt interdit existante à l'intersection de l'avenue Lajoie soit conservée.

côté ouest

- que la zone de stationnement à durée maximale de 30 minutes existante près de l'avenue Van Horne soit conservée ;
 - que la zone d'arrêt interdit existante devant l'entrée du grand collège Stanislas soit conservée ;
 - que la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires existante près de l'entrée du grand collège Stanislas soit conservée ;
 - que les deux zones de stationnement à durées maximales de 5 minutes et 30 minutes existantes devant le grand collège Stanislas soit réunies dans une zone de stationnement à durée maximale de 15 minutes ;
 - que la zone de stationnement permis en tout temps à l'exception des heures de nettoyage existante près de l'avenue Lajoie soit convertie en zone de débarcadère.
- qu'une lettre soit produite et distribuée aux parents les informant des nouvelles règles de stationnement sur le boulevard Dollard ;
 - que ces recommandations soient présentées au Conseil d'arrondissement.
- b) Sécurisation des abords de l'école Saint-Germain sur l'avenue Vincent d'Indy
- Les membres du Comité recommandent :
 - qu'un bac à fleurs soit installé sur l'avenue Vincent d'Indy au sud de la saillie située devant l'école Saint-Germain sise au 46, avenue Vincent d'Indy de façon à empêcher les véhicules de s'y garer ;
 - que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.
- c) Sécurisation des abords de l'école Paul-Gérin-Lajoie sur l'avenue Saint-Viateur
- Les membres du Comité recommandent :
 - que six supports à vélos soient installés sur la partie gazonnée appartenant au domaine public située le long de l'avenue Saint-Viateur et la cour de l'école Paul-Gérin-Lajoie ;
 - que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.
- d) Sécurisation des abords des écoles Nouvelle-Querbes et Buissonnière sur l'avenue de l'Épée
- Les membres du Comité recommandent :
 - que la zone de stationnement à durée maximale de 10 minutes existante sur le côté est de l'avenue de l'Épée devant l'entrée de l'école Buissonnière sise au 215, avenue de l'Épée soit remplacée par une zone de stationnement prohibé ;
 - que deux supports à vélos soient installés sur la partie gazonnée appartenant au domaine public située sur l'avenue Bloomfield devant l'entrée de la garderie sise au 225, avenue Bloomfield ;
 - qu'un support à vélos et une poubelle soient installés sur la partie gazonnée appartenant au domaine public située sur l'avenue Querbes devant l'entrée secondaire de l'école Buissonnière sise au 210, avenue Querbes ;
 - que ces recommandations soient présentées au Conseil d'arrondissement.
- e) Sécurisation des abords de l'école Lajoie sur l'avenue Outremont
- Les membres du Comité recommandent :
 - que la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires existante sur l'avenue Champagneur soit agrandie vers le sud jusqu'à la fin de la cour de l'école Lajoie ;
 - que la zone de stationnement à durée maximale de 15 minutes existante sur l'avenue Outremont près de la garderie sise au 655, avenue Outremont soit agrandie sur le sud jusqu'à la ruelle ;
 - que deux supports à vélos soient installés sur le domaine public situé sur l'avenue Outremont près de l'entrée secondaire de l'école Lajoie sise au 685, avenue Outremont ;
 - qu'une demande auprès de la Ville centre soit produite pour qu'une mise aux normes des feux de circulation existants à l'intersection des avenues Outremont et Lajoie soit produite en incluant l'ajout de feux pour piétons avec décompte numérique ;

- qu'une traverse surélevée soit installée sur l'avenue Outremont à l'intersection de l'avenue Joyce ;
- que ces recommandations soient présentées au Conseil d'arrondissement.

f) Sécurisation des abords de l'école Beth Esther sur l'avenue Van Horne

- Les membres du Comité recommandent :
 - que la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires existante en façade de l'école Beth Esther sise au 1239, avenue Van Horne soit glissée de 5 mètres vers l'est afin d'assurer un dégagement visuel à l'intersections des avenues Champagneur et Van Horne ;
 - que les plages horaires de la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires existante en façade de l'école Beth Esther sise au 1239, avenue Van Horne soient modifiées comme suit : de 8h30 à 10h30 et de 14h à 16h30 du lundi au jeudi et de 8h30 à 10h et 12h à 14h le vendredi ;
 - que les plages horaires de la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires existante en façade de l'école Beth Esther sise au 1239, avenue Van Horne soient modifiées pour les mois de juillet et d'août à l'aide d'enseignes temporaires comme suit : de 9h à 17h du lundi au vendredi ;
 - qu'une haie soit implantée le long de l'entrée de la ruelle située sur l'avenue Champagneur au nord de l'avenue Horne afin de remplacer la clôture de ville manquante ;
 - qu'une petite enseigne «dépôt d'ordures interdit» soit installée à l'entrée de la ruelle située sur l'avenue Champagneur au nord de l'avenue Horne ;
 - que ces recommandations soient présentées au Conseil d'arrondissement.

g) Sécurisation des abords de l'école Beth Jacob sur l'avenue Glendale

- Les membres du Comité recommandent :
 - que la réglementation de stationnement soit modifiée comme suit :
 - Glendale
côté nord
 - que la zone de stationnement permis en tout temps à l'exception des heures de nettoyage existante près de l'avenue Pratt soit conservée ;
 - que la plage horaire d'une moitié de la zone de stationnement réservé aux détenteurs de vignettes de 8h à 24h soit modifiée de 17h à 24h et que l'autre moitié restante soit conservée sans y faire de modification.
 - côté sud*
 - que la zone de stationnement réservée aux détenteurs de vignettes existante soit glissée de 20 mètres vers l'avenue Pratt ;
 - que les deux zones de stationnement permis en tout temps à l'exception des heures de nettoyage et des heures de pointes soient réunies en une seule zone sans y faire de modification ;
 - que la zone de stationnement à durée maximale de 15 minutes existante près de l'entrée de l'école Beth Jacob sise au 1750, avenue Glendale soit glissée de 12 mètres vers l'ouest ;
 - que la zone d'arrêt interdit existante dans le cul-de-sac soit conservée.
 - que les modifications proposées pour le côté sud soient réalisées dans un premier temps et celles proposées pour le côté nord soient réalisées plus tard ;
 - que ces recommandations soient présentées au Conseil d'arrondissement.

h) Sécurisation des abords de l'école Bnoth Jesuralem sur l'avenue Ducharme

- Les membres du Comité recommandent :
 - que la réglementation de stationnement soit modifiée comme suit :
 - Ducharme
côté nord
 - que le stationnement alternatif existant soit remplacé par un stationnement permis en tout temps à l'exception des heures de nettoyage ;
 - qu'une zone de débarcadère de 8h à 16h30 du lundi au vendredi soit implantée sur l'avenue Ducharme à partir de l'avenue Dollard sur une distance de 10 mètres vers l'est.

côté sud

- que le stationnement alternatif existant soit remplacé par un arrêt interdit en tout temps.

Dollard

côté est

- qu'une zone de stationnement permis de nuit de 23h à 7h soit implantée le long du mini parc Irma-Levasseur.
 - que ces recommandations soient présentées au Conseil d'arrondissement.
- i) Sécurisation des abords de l'école Belz sur l'avenue Durocher
- Les membres du Comité recommandent :
 - que le marquage de deux lignes jaunes de 3 mètres soit réalisé sur les bordures de trottoir de l'avenue Beaubien à l'est de l'avenue Durocher de façon à assurer un dégagement visuel et faciliter le braquage des camions ;
 - qu'un arrêt obligatoire soit implanté en direction sud sur l'avenue Durocher à l'intersection de l'avenue Beaubien ;
 - qu'à la suite de l'implantation de l'arrêt obligatoire, une traverse piétonnière surélevée soit installée sur l'avenue Durocher à l'intersection de l'avenue Beaubien ;
 - que ces recommandations soient présentées au Conseil d'arrondissement.
- j) Sécurisation des abords de l'école Bais Tziporah sur l'avenue Outremont
- Les membres du Comité mentionnent :
 - que la décision concernant la demande de suspension de la tarification dans le stationnement hors rue situé près de l'avenue Outremont doit être prise par les élus ;
 - que ce stationnement hors rue disparaîtra sous peu puisque la construction de la coopérative doit s'y ériger.

La réunion prend fin à 11h20.